

Restructuration du secteur formation des sciences expérimentales et formelles à Metz

1. Objectifs et conditions de la restructuration

Secteur des sciences expérimentales et formelles à Metz	
Université de Lorraine :	Hors Université de Lorraine :
<ul style="list-style-type: none"> ○ L'IUT de Metz – collégium Technologie (1900 étudiants) ○ L'ENIM – collégium L-INP (1000 étudiants) ○ L'UFR SCiFa – collégium Sciences et Technologie (1300 étudiants) ○ L'UFR MIM – collégium Sciences et Technologie (1600 étudiants) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ ENSAM (Arts et Métiers Paris Tech) ○ Centrale Supélec ○ GEORGIA TECH : electrical and computer engineering, mechanical engineering, computer science ○ ESITC : Ecole Supérieur d'Ingénieur des Travaux de la Construction

Dans le secteur des sciences expérimentales et formelles, les formations évoluent vers une individualisation croissante des parcours. Dans les formations proposées par les deux UFR, cela se traduit par une un choix initial élargi dans l'accès aux disciplines (ex : portails en 1^{ère} année de licence) et par des parcours qui devront davantage permettre aux étudiants de combiner des compétences relevant de leur discipline principale mais aussi de plusieurs disciplines (ex : l'informatique pour un étudiant en physique) tout au long de leurs études, selon le schéma de spécialisation qu'ils auront arrêté individuellement. De ce point de vue, même s'il ne s'agit pas de modifier immédiatement l'offre actuelle, le rapprochement géographique des deux UFR sur le Technopole est une opportunité pour nous structurer d'une manière optimale afin de nous préparer à la mise en place de ces évolutions : la fusion des deux UFR est nécessaire.

Par ailleurs, le nombre d'ingénieur formés dans le bassin messin est actuellement en recul (baisse des écoles hors UL) alors que les besoins d'ingénieurs en Moselle sont en croissance. L'Université de Lorraine, endossant pleinement la responsabilité de sa mission de service public de formation sur ses territoires, ne peut pas répondre aux besoins par une augmentation de l'activité de l'ENIM, école dont les capacités d'accueil sont pratiquement atteintes.

Cependant, au sein de ce secteur de formation, les formations des domaines techniques connaissent des difficultés de recrutement, les étudiants préférant pour les domaines techniques des formations d'ingénieur. Et ils préfèrent des formations d'ingénieur « classiques », ainsi qu'en témoigne l'échec de la mise en place d'un Coursus de Master Ingénierie (CMI – cursus de type ingénieur au sein d'une UFR en 5 ans) au sein de l'UFR MIM. Face à ce constat, cette UFR a développé l'idée d'une formation d'ingénieur sur des créneaux industriels mêlant principalement mécanique et numérique. Un titre d'ingénieur ne pouvant être délivré que par une école d'ingénieur, cette formation serait portée par une école créée ex-nihilo : MISTA (Management, Ingénierie et Sciences des Technologies Avancées).

Ces constats permettent de définir deux objectifs pour la restructuration sur secteur :

- **Objectif 1** : créer une **UFR unique en sciences expérimentales et formelles à Metz** afin d'améliorer l'efficacité d'un dispositif de formation appelé à évoluer fortement vers des parcours de formation plus individualisés et croisés entre les disciplines.
- **Objectif 2** : créer une **nouvelle école d'ingénieur à Metz**, afin de répondre aux besoins de formation d'ingénieurs pour nos territoires et de mieux utiliser les ressources de l'université pour la formation dans les domaines techniques.

Il s'agit donc de manière **concomitante** de créer une nouvelle école d'ingénieur et de restructurer les UFR de sciences expérimentales et formelles. Cette restructuration complète est complexe et ne pourra se réaliser que sous certaines **conditions** :

1. Elle implique pleinement deux collègiums : *Lorraine-INP* et *Sciences & Technologie* → **les communautés des deux collègiums (L-INP et S&T) doivent adhérer au projet pour qu'il puisse se réaliser.**
2. Elle implique partiellement ou indirectement trois autres collègiums : *Lorraine Management Innovation* (partie prenante du projet Mista), *Technologie* (notamment dans le cadre de la réforme à venir des formations professionnalisantes courtes) et *Santé* (l'UFR SciFa comprenant un département STAPS relevant de ce collègium) → **ces communautés (collégiums Technologie, LMI et Santé) doivent être associées aux réflexions menées à l'occasion de cette restructuration**
3. Elle dépend d'un processus institutionnel complexe, qui n'engage que l'Université de Lorraine, la création d'une école et l'ouverture d'une formation d'ingénieur dépendant d'un processus d'accréditation spécifique (CTI - *Commission des Titres d'Ingénieur* - et MESRI – *Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*) → **le processus institutionnel (UL, CTI, MESRI) comprend de nombreuses étapes interdépendantes, des contraintes calendaires fortes et il doit obligatoirement être respecté**
4. Elle nécessite un accompagnement au changement organisationnel, dans un contexte où la création d'une nouvelle activité de formation ne peut pas s'accompagner de moyens supplémentaires → **le projet doit aussi être précisé en matière de ressources mobilisées (RH, finance et immobilier) et accompagné dans sa conception et sa mise en œuvre.**

2. Etat de la situation au 22 octobre 2018

Voici un rapide historique des étapes déjà connues par le projet de restructuration :

- Janvier 2014 : au cours du dialogue de gestion du collègium S&T, le collègium est engagé par la présidence à étudier la pertinence d'une restructuration interne.
- Automne 2014 : première ébauche du projet MISTA
- Novembre 2016 : le conseil du collègium L-INP donne un accord de principe au projet de création d'une nouvelle école en son sein, sous réserve d'être associé au déploiement du projet et d'un nouveau vote favorable du conseil de collègium sur les éléments précis qui le constitue (structures et contenus de formation, dossier CTI).
- 2016-2017
 - Différents votes positifs de l'UFR MIM pour la création de l'école ;
 - Différentes rencontres entre la présidence et les acteurs, notamment dans le périmètre du collègium S&T
 - Demande de la CTI d'une réflexion stratégique sur l'ensemble des formations d'ingénieur au sein de l'université de Lorraine
 - Le collègium S&T est chargé d'étudier la fusion des UFR MIM et SciFa
- Octobre 2017 : lettre d'intention auprès de la CTI pour MISTA
- Automne 2017 : renouvellement du conseil de l'UFR MIM. Pas d'élection d'un nouveau directeur et mise en place d'une administration provisoire jusqu'au 31 décembre 2018 (dans la perspective de la fusion des UFR et de la création de l'école qui auraient pu intervenir en 2019)
- Mars 2018 : avis réservé sur les fiches MISTA émanant de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP). La réserve porte principalement sur le fait que l'analyse des besoins justifiant la demande est réduite à une dimension régionale.

- Mai 2018 : le projet MISTA est rendu lisible (hors question des moyens) sous la forme demandée par la CTI. Le COMEX (ensemble des directeurs des écoles du collégium L-INP) examine le dossier et fait part d'un certain nombre de remarques. Les promoteurs du projet MISTA demandent de retarder l'examen du dossier par le conseil du collégium L-INP, ce qui a pour conséquence que le dossier ne peut pas être déposé à la CTI en juin 2018.
- Juin 2018 : remise de la cartographie des écoles d'ingénieurs (hors projet MISTA) à la CTI, remise du dossier mi-parcours de l'ENSG.
- Septembre 2018 : visite de la CTI pour examen de la cartographie des écoles et du mi-parcours ENSG. En attente des conclusions de la CTI (automne 2018).

La restructuration du secteur à Metz (fusion des UFR et création de l'école MISTA) est actuellement bloquée. On constate la difficulté à travailler en commun, aussi bien entre les promoteurs du projet MISTA et le collégium L-INP qu'entre les deux UFR MIM et SciFa sur le projet de fusion. De nombreuses questions font aujourd'hui obstacle. La présidence de l'université de Lorraine a toujours défendu le fait que les deux projets avaient du sens pour le site de Metz mais qu'ils ne pouvaient se faire que concomitamment, ce qui entraîne une complexité qui n'est pas que calendaire.

3. Perspectives et méthode

Le projet étant actuellement bloqué, aucun consensus n'ayant été obtenu à ce jour, il est nécessaire de proposer une nouvelle méthode et un nouveau calendrier.

Nous disposons actuellement :

- D'un vote de principe du collégium L-INP pour la création d'une nouvelle école à Metz ;
- De votes du conseil de l'UFR MIM indiquant la volonté de création de l'école et le fait que l'existence d'un département STAPS au sein de l'UFR unique n'est pas un obstacle à sa création ;
- D'un premier dossier de type CTI pour le projet d'école mais qui demande (1) à être mieux partagés avec le collégium L-INP et (2) à être amendé/complété :
 - En tenant compte du retour à venir de la CTI sur la cartographie des écoles du collégium L-INP
 - En élargissant l'analyse des besoins de formation au-delà du périmètre local (Cf 1^{er} avis de la CNCP)
 - En complétant les éléments relatifs aux moyens (ce qui implique de progresser sur le volet de restructuration interne du collégium S&T).
- D'un travail de réflexion initial sur la fusion des deux UFR messines du collégium S&T.

Pour avancer, le projet doit tenir compte d'impératifs calendaires :

- **Il doit s'insérer dans le calendrier de travail de la CTI.** En tout état de cause, la création de la formation MISTA ne pourra avoir lieu avant la rentrée 2021.
- **Il doit tenir compte du fait que la création d'une nouvelle composante (UFR ou école) doit suivre un calendrier interne précis et ne peut intervenir qu'au 1^{er} janvier d'une année civile.** Compte tenu de la contrainte posée au point précédent, l'hypothèse la plus rapide est celle de la création de l'UFR unique au 1^{er} janvier 2020, création de l'école MISTA au 1^{er} janvier 2021 et enrôlement des premiers étudiants au 1^{er} septembre 2021

On peut également rappeler que la suppression et la création de composantes au sein du grand établissement Université de Lorraine relèvent de la compétence du CA, sur proposition ou après avis conforme du conseil de collégium concerné, conformément aux dispositions de l'article 13-III du décret portant sa création. Par

conséquence, la création d'une école et la restructuration des UFR implique des avis préalables et favorables des deux conseils de collégium (L-INP et S&T) ou que ces conseils de collégium prennent l'initiative de saisir le CA de propositions en ce sens.

Méthode :

Le président de l'Université de Lorraine nomme un référent coordinateur pour l'ensemble du projet de restructuration. Ce référent coordinateur :

- Met en place deux groupes de travail :
 - Un pour le projet MISTA avec ses promoteurs et le collégium L-INP, en associant étroitement le collégium S&T, en veillant à la cohérence de l'offre de formation du secteur et le collégium LMI.
 - Un pour le projet de fusion des UFR, avec le collégiums S&T, en associant les autres collégiums parties prenantes du champ de formation (collégiums L-INP et Technologie)
- Travaille en s'appuyant sur une équipe opérationnelle
 - Coordinée par la DGS
 - Avec la participation des directions opérationnelles venant en accompagnement de la restructuration : DAPEQ, DFOIP, DB, DAJ, DRH et DPI

4. Processus institutionnel

Les dates indiquées dans ce processus visent la création de l'UFR unique au 1^{er} janvier de l'année 2020 et celle de l'école au 1^{er} janvier de l'année 2021. Tout retard ou tout écueil rencontrés à l'une ou l'autre des étapes de ce processus entraînera automatiquement le report du projet d'au moins un an.

Etape 1 : consolidation du projet de restructuration

Echéance : 30 janvier 2019

Objectif de l'étape : formalisation fine du projet de restructuration comprenant :

1. L'organigramme cible de l'UFR unique et ses dotations en moyens
2. Le projet de formation d'ingénieur MISTA et de l'école, dans le respect des standards de la CTI, en précision des moyens associés ainsi que les liens précis de coopération avec les formations d'autres collégiums (S&T et LMI)

Modalité : le référent coordinateur du projet réunit les deux groupes de travail (réunion des UFR et projet MISTA). Il travaille en s'appuyant sur les personnes nommées par chaque entité concernée en vue de leur représentation au sein du groupe de travail. Il s'appuie sur l'expertise de l'équipe transversale DO constituée en appui au projet.

Conséquences si les livrables ne sont pas prêts à échéance : report d'un an du calendrier institutionnel (ci-dessous).

Etape 2 : processus institutionnel

Février 2019

- Demande du conseil de l'UFR SciFa au CA de l'UL en vue de la suppression de l'UFR SciFa et de la création d'une UFR unique résultant de la fusion de l'UFR SciFa avec l'UFR MIM, UFR unique comprenant en son sein un département qui a vocation à devenir la future école MISTA.
- Demande du conseil de l'UFR MIM au CA de l'UL en vue de la suppression de l'UFR MIM et la de création d'une UFR unique résultant de la fusion de l'UFR SciFa avec l'UFR MIM, UFR unique comprenant en son sein un département qui a vocation à devenir la future école MISTA..
- Demande du conseil de l'UFR MIM au CA de l'UL en vue de procéder à la création de l'école MISTA dont elle porte le projet

Mars 2019	<p>Conseil du collégium L-INP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avis du conseil du collégium L-INP sur le projet d'offre de formation attachée au projet MISTA • Proposition du conseil du collégium L-INP au CA de l'UL pour créer en son sein une 12^{ème} école dénommée provisoirement « Management, Ingénierie et Sciences des Technologies Avancées » (MISTA)
Mars 2019	Le conseil du collégium Sciences & Technologie propose au CA de supprimer les UFR MIM et SciFa et de créer une UFR les rassemblant à Metz, UFR unique comprenant en son sein un département qui a vocation à devenir la future école MISTA.
Avril 2019	<p>Avis du Conseil de la Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur l'offre de formation attachée à MISTA en vue de son dépôt au greffe de la CTI (demande initiale d'habilitation de la CTI pour avis d'opportunité) ; • sur le changement de périmètre du collégium ST : suppression des UFR MIM et SciFa, création d'une UFR unique • sur le principe de la création de l'école dénommée provisoirement MISTA, sur le changement de périmètre du collégium LINP qui en découle (mesure d'organisation pédagogique).
Avril 2019	Avis du sénat académique sur la suppression des UFR MIM et SciFa, la création d'une UFR unique dans le domaine S&T à Metz, ainsi que sur la création de l'école dénommée provisoirement MISTA (mesure de la politique d'établissement).
Avril 2019	Le CHSCT formule un avis sur les conditions de travail des personnels dont l'affectation ou l'activité est concernée par les mouvements de restructuration des services et des activités au sein de l'UFR unique à Metz sur le secteur de formation des sciences expérimentales et formelles.
Avril-mai 2019	<p>Le Comité Technique formule un avis sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La suppression des UFR MIM et SciFa, la création d'une UFR unique dans le domaine S&T à Metz, • La création de l'école dénommée provisoirement MISTA <p>comme mesure d'organisation de l'établissement.</p>
Mai 2019	<p>Le Conseil d'Administration de l'UL examine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La demande d'accréditation d'une nouvelle formation d'ingénieur • La suppression des UFR MIM et SciFa, la création d'une UFR unique dans le secteur des sciences expérimentales et formelles à Metz, sur proposition ou après avis conforme du conseil du collégium ST • La création de l'assemblée constituante chargée de proposer une évolution des statuts de la nouvelle UFR unique • La création de l'école dénommée provisoirement MISTA, sur proposition ou après avis conforme du conseil du collégium LINP • La création de l'assemblée constituante chargée de proposer les statuts de l'école MISTA <p>Entrée en vigueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La nouvelle UFR entre en fonctionnement dès lors qu'elle est dotée de statuts approuvés par le CA. • La création effective de l'école est subordonnée à l'habilitation ministérielle de la formation d'ingénieurs, après avis de la CTI.
Juin/juillet 2019	Dépôt d'une lettre d'intention auprès de la CTI
Septembre 2019	Travail de l'assemblée constituante sur les statuts de la nouvelle UFR unifiée L'assemblée constituante est présidée par l'administrateur provisoire de la composante
1 ^{er} janvier 2020	L'UFR unifiée est effectivement créée
été 2020	<p>Dépôt du dossier complet du projet d'école et de formation d'ingénieur auprès de la CTI</p> <p>Travail de l'assemblée constituante sur les statuts de la nouvelle école.</p> <p>L'assemblée constituante est présidée par l'administrateur provisoire de la composante</p>
Fin 2020	Avis de la CTI et décision du ministère concernant l'accréditation de la formation d'ingénieur
1 ^{er} sept. 2021	Recrutement des premiers élèves ingénieurs

5. Éléments de cadrage de la restructuration

Gestion des calendriers électoraux des UFR MIM et SciFa

Le processus de restructuration étant complexe et pouvant être sujet à des décalages calendaires, les élections des directions aux deux UFR MIM et SciFa sont maintenues, avec pour date de prise de fonction dans le mandat respectivement :

- Au 1^{er} janvier 2019 pour l'UFR MIM
- Au 1^{er} mars 2019 pour l'UFR SciFa

Réunion des UFR SciFa et Mista

- La nouvelle UFR s'organisera à partir des départements permettant actuellement la mise en œuvre de l'offre de formation, à savoir :
 - Chimie (SciFa)
 - Physique-électronique (SciFa)
 - Sciences de la Vie et de la Terre (SciFa)
 - STAPS (SciFa)
 - Langues (SciFa transverse)
 - Mathématiques (MIM)
 - Informatique (MIM)
 - Sciences pour l'ingénieur (MIM licence et masters)
- Les questions principales concerneront la recomposition des départements suivants :
 - Sciences pour l'ingénieur (MIM licence et masters)
 - Physique-électronique (SciFa) :
 - A noter : la place de l'EEA dans la future UFR est à considérer.

L'organisation de l'UFR unique doit prendre en compte le fait que le calendrier de création de l'école peut être différé du fait de l'évaluation du dossier par la CTI.

Déploiement de MISTA

- Le projet devra prendre en compte les retours de la CTI sur la stratégie du collégium L-INP, y compris l'analyse de la cartographie des formations d'ingénieur de l'Université de Lorraine.
- Le déploiement de son offre de formation doit se réaliser à moyens constants (notamment pas d'augmentation de l'enveloppe HC)
- Le recrutement des élèves de 1^{ère} année d'ingénieur (cible de 2 groupes, soit une cinquantaine d'étudiants) ainsi que la mise en œuvre du cycle probatoire avec l'UFR unifiée se pourra se réaliser que dans l'année suivant le dépôt du dossier complet auprès de la CTI, sous réserve de l'obtention de l'accréditation.
- Le déploiement de l'école étant progressif, les moyens de l'école MISTA restant disponibles au cours de ce déploiement sont placés au service des activités de l'UFR unifiée. Lorsque le déploiement est achevé, les ressources de l'école continuent à être mobilisées pour la mise en œuvre du cycle probatoire et des enseignements mutualisés.